

RAPPORT

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Préavis n° 12/20 relatif à la réfection de la route cantonale au Châtelard

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de la sécurité routière s'est réunie le 9 novembre avec les membres de la Municipalité pour prendre connaissance du préavis municipal 12/20, puis le 26 novembre afin de rédiger le présent rapport.

Membres de la Commission présents : Carine Gex, Christine Basso, Guillaume Hayoz, Jürg Kohler, Nicole Glaser

Membres de la Municipalité présents le 9 novembre, Mmes Maria Krasnova et Katia Gashi, MM. Didier Lohri, Lorenzo Merlanti.

La Commission de la sécurité routière a entendu la Municipalité, a pu débattre du préavis et poser toutes les questions y relatives. La Commission en conclut que :

- Il faut saisir l'opportunité de grouper l'intervention cantonale de réfection de la route La Cézille – Bassins pour y inclure la traversée du Châtelard, sous la responsabilité de la commune.
- N'ayant pas pu obtenir des plans détaillés de qualité, il est difficile de se faire une idée précise du croisement des véhicules au niveau du passage à piéton. La largeur de passage semble ne faire que 5m60.
- La commission demande à être consultée plus tôt dans la réalisation de ce type de projets afin de pouvoir faire part de ses préoccupations avant que le projet ne soit finalisé.

Conclusion :

- Vu le préavis n° 12/20 relatif à la réfection de la route cantonale au Châtelard.
- Attendu que cet objet figure régulièrement à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 14 décembre 2020.

La Commission de la sécurité routière **recommande d'accepter le préavis 12/20**

Bassins, le 30 novembre 2020

Pour la Commission de la sécurité routière :

Président remplaçant : Guillaume Hayoz

Membres :

Christine Basso

Jürg Kohler

Carine Gex

Nicole Glaser